

Ploug C-1
2/3

A l'intention de la
Commissaire Enquêtrice

Mr André CHEREL
St Thia Collinée
22330 LE MENE

~~LOUDEAC COMMUNAUTE
Service urbanisme
4 Bd de la gare
22600 LOUDEAC~~

**Objet : Demande de changement de destination - bâtiment sur parcelle 46 ZH
189 Collinée**

Monsieur le Président,

Je me permets de vous adresser le présent courrier afin de solliciter un changement de destination pour un bâtiment agricole situé sur la parcelle 46 ZH 189 à Collinée.

Ce bâtiment présente des caractéristiques justifiant pleinement son intégration dans le dispositif des bâtiments étoilés, notamment son état structurel et son insertion dans le hameau de St Thia.

C'est pourquoi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir étudier la possibilité d'ajouter une étoile à ce bâtiment, afin de rendre recevable ma demande de changement de destination dans le cadre de la modification n°3 du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUI-H).

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire et dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

24/06/2026

A Le Mené, le 17 mars 2026

André CHEREL

Ploug C-1
1/3 A l'intention de la
Commissaire Enquêtrice

Mr André CHEREL
St Thia Collinée
22330 LE MENE

~~LOUDEAC COMMUNAUTE
Service urbanisme
4 Bd de la gare
22600 LOUDEAC~~

**Objet : Demande de changement de destination - bâtiment sur parcelle 46 ZD 8
Collinée**

Monsieur le Président,

Je me permets de vous adresser le présent courrier afin de solliciter un changement de destination pour un bâtiment agricole situé sur la parcelle 46 ZD 8 à Collinée.

Ce bâtiment présente des caractéristiques justifiant pleinement son intégration dans le dispositif des bâtiments étoilés, notamment son état structurel et son insertion dans le hameau de St Thia.

C'est pourquoi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir étudier la possibilité d'ajouter une étoile à ce bâtiment, afin de rendre recevable ma demande de changement de destination dans le cadre de la modification n°3 du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUI-H).

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire et dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

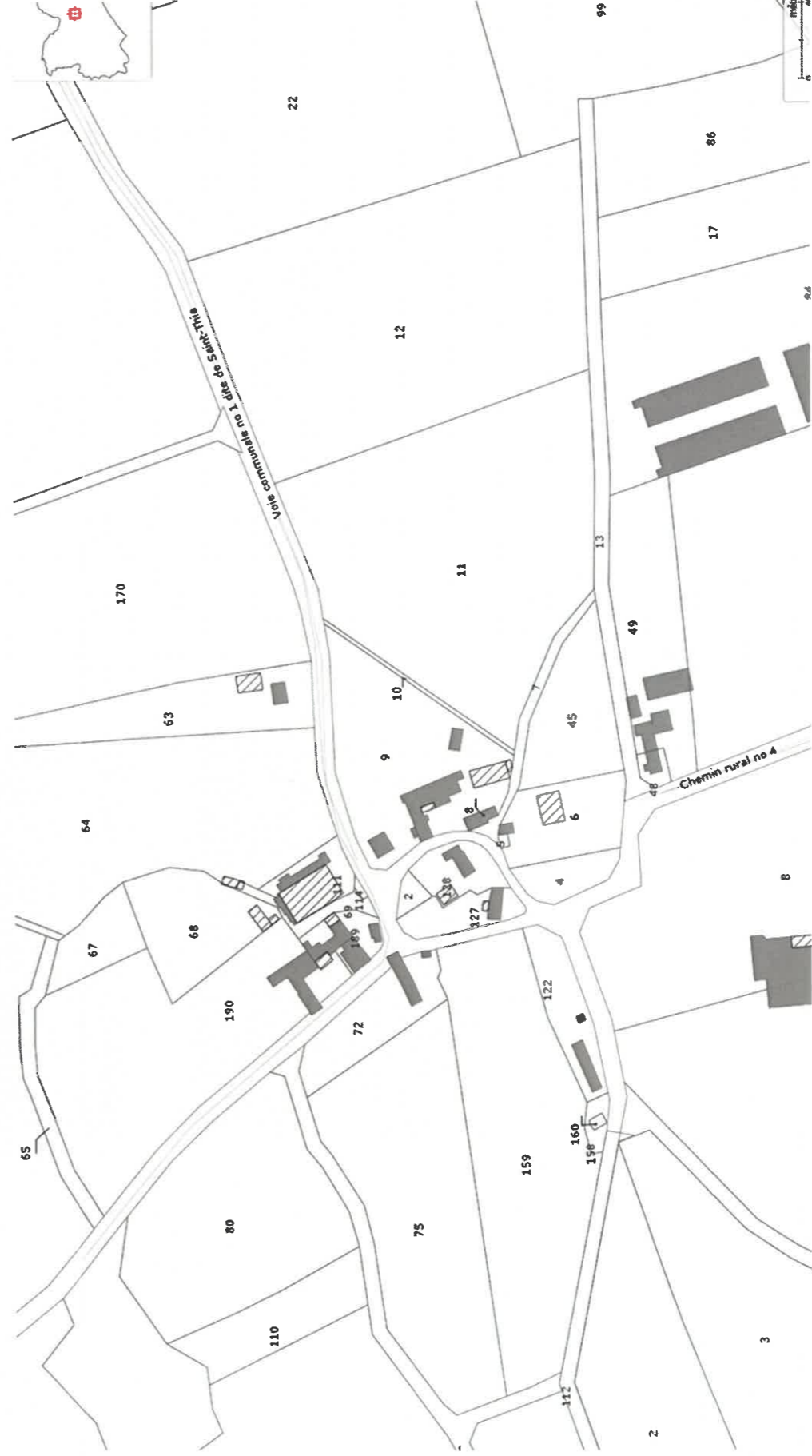
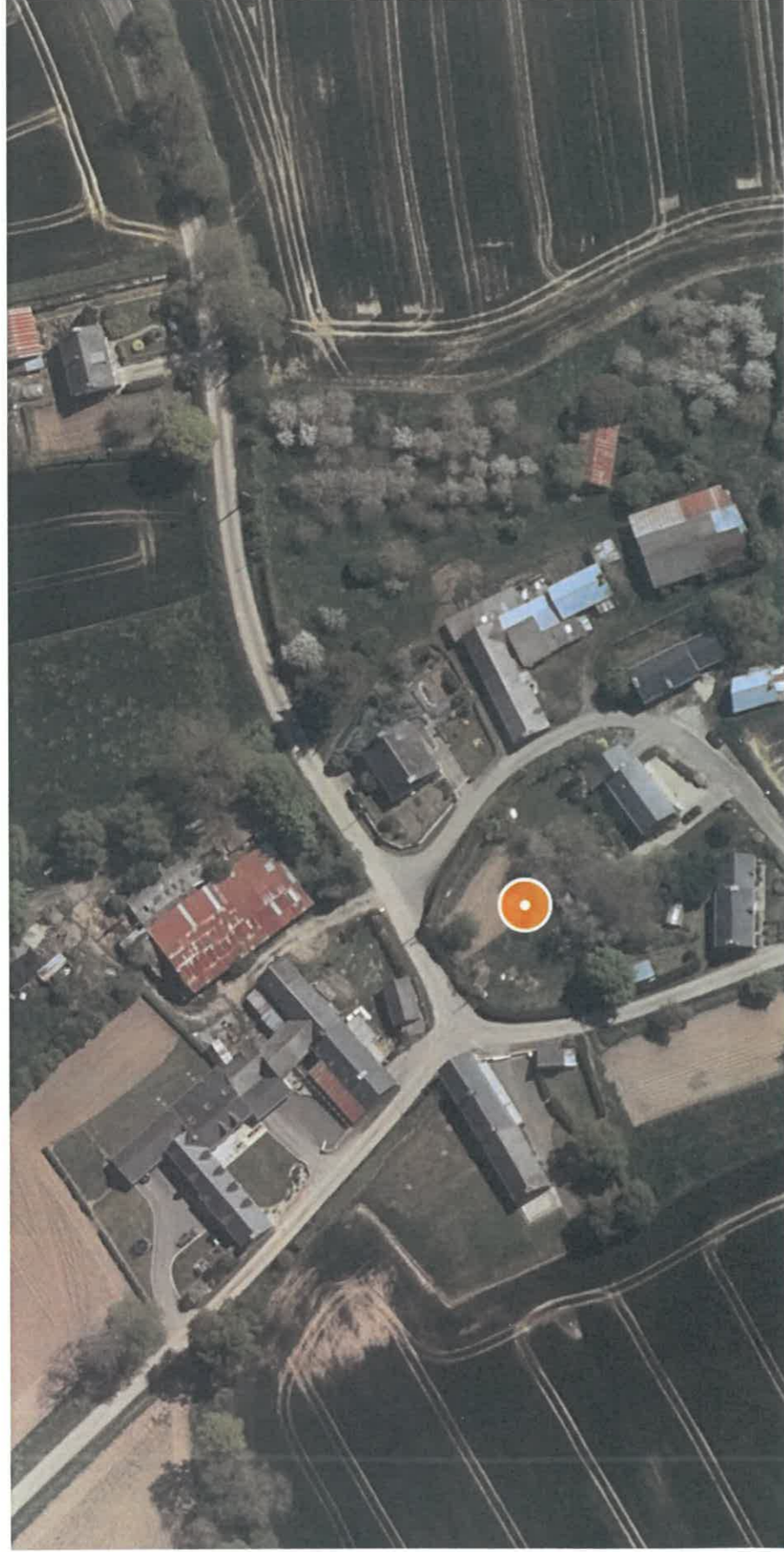
24/06/2026

A Le Mené, le 17 mars 2026

André CHEREL

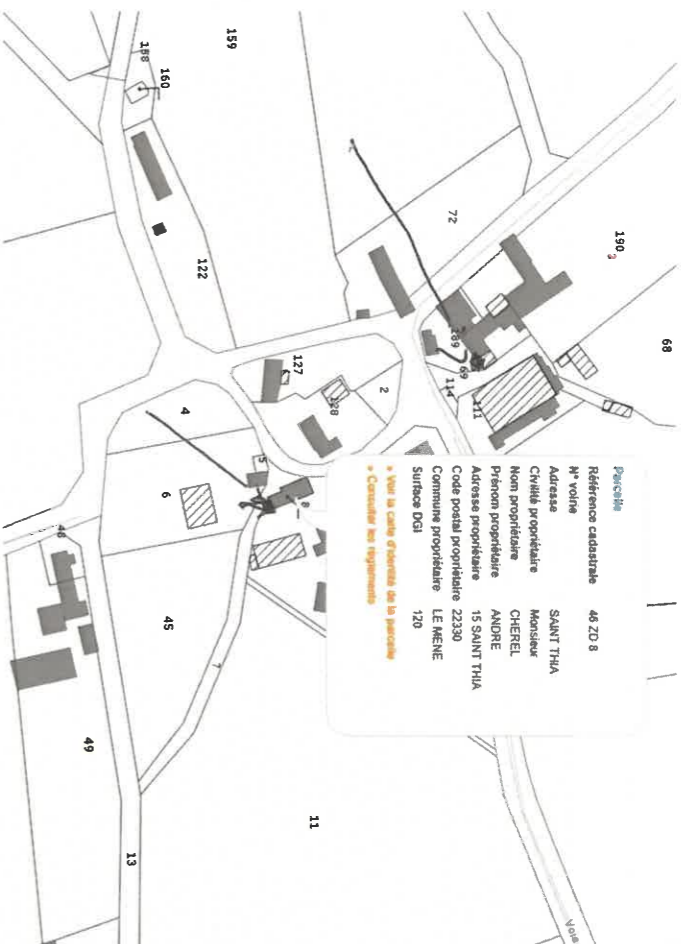
PLAN ET PHOTOS

46 ZD 8 et 46 ZH 189



Plan G C1
3/3

46 ZD 8



46 ZH 189

